



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

Mémo presse
Lundi 23 mai 2022

Lundi 23 mai - Comité Régional du Pacte Alimentaire : pour une alimentation toujours plus locale et durable en Nouvelle-Aquitaine

Alain Rousset, président du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, a conclu la réunion du **Comité Régional du Pacte Alimentaire (CORALIM)**, ce lundi 23 mai 2022 à 16h30 au Salon de l'Agriculture de Nouvelle-Aquitaine (hall 3 - salle 301, Parc des expositions, Bordeaux-Lac).

Ce Comité rassemble les têtes de réseaux agricoles et alimentaires, pour partager des **ambitions communes autour d'une alimentation durable et locale en Nouvelle-Aquitaine**.

Cette réunion a notamment été l'occasion de **présenter les ambitions 2025 du Pacte Alimentaire de Nouvelle-Aquitaine**, cf. la plaquette Ambitions 2025 et en pages suivantes.



Contact presse
Rachid Belhadj
05 57 57 02 75 / presse@nouvelle-aquitaine.fr

Le CorAlim

- Gouvernance
- Il est composé des têtes de réseau socio-professionnelles de l'amont à l'aval de la filière alimentaire de Nouvelle-Aquitaine.

Le Pacte Alimentaire, ils s'engagent



Les ambitions chiffrées

Validées discutées au Copil de février 2022 (voir plaquette Ambitions 2025)

- 1 - Des produits locaux dans tous les circuits de distribution régionaux
- 2 - Une formation agricole exemplaire
- 3 - Une relation de proximité entre le consommateur et l'agriculteur
- 4 - Priorité aux produits locaux dans la restauration collective publique
- 5 - L'ensemble des territoires impliqués

Plan d'actions

Présenté en réunion ce lundi 23 mai, voir la plaquette et ci-dessous :

Le plan d'actions du Pacte Alimentaire est **co-construit avec l'ensemble des têtes de réseau**.

Il identifie tous les dispositifs ; pose les actions des têtes de réseaux régionales ; met en commun des indicateurs et le suivi des actions ; identifie des actions collectives phares.

DAS* 1/ Favoriser les circuits de proximité et la vente directe

Les actions de ce DAS relèvent du développement d'une agriculture de proximité et de qualité pour créer de la valeur dans les exploitations agricoles et renforcer les liens producteurs-consommateurs. Ce DAS concerne la commercialisation en circuits courts de proximité, par les producteurs.

DAS 2/ Faciliter les initiatives des territoires concourant à la relocalisation de l'économie par le développement de circuits alimentaires locaux

Les actions de ce DAS sont de développer l'approvisionnement en produits locaux de qualité dans une démarche collective et territorialisée. Il s'agit de mettre en relation des bassins de production aux bassins de vie/consommation. Pour cela, il est nécessaire de structurer les filières locales alimentaires, par le développement d'une offre adaptée à la demande alimentaire, et notamment d'optimiser et de structurer le maillage des ateliers collectifs. Les travaux sur la logistique y figurent.

DAS 3/ Structurer l'offre et organiser les filières pour répondre aux demandes des marchés régionaux

Les actions de ce DAS sont de développer l'approvisionnement en produits locaux de qualité dans les différents marchés régionaux et notamment dans la restauration collective publique, la grande distribution, chez les artisans commerçants des métiers de bouche, dont les restaurants privés.

DAS 4/ Eveiller, informer, former les acteurs et consommateurs

Les actions de ce DAS sont d'améliorer les connaissances des filières locales alimentaires, et de communiquer auprès du public, des jeunes et des professionnels. Il s'agit de renforcer les liens de confiance entre consommateurs et producteurs. Par ailleurs, les actions sur la formations des (futurs) ou actuels professionnels y figurent.

DAS 5/ Favoriser la solidarité alimentaire

Les actions de ce DAS sont d'accéder à une alimentation locale, de qualité pour tous, notamment les publics précaires. Il s'agit de développer le don agricole et alimentaire et de déployer une tarification solidaire dans les lycées.

*DAS : domaines d'actions stratégiques.